

Un nouvel arrondissement

Depuis le 1^{er} novembre 2009, l'état-civil Chêne-Bourg – Veyrier s'est élargi à la commune de Thônex créant un nouvel arrondissement. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un mouvement amorcé il y a quelques années visant à diminuer le nombre des arrondissements de l'état-civil pour répondre aux objectifs d'efficience et de professionnalisation voulus par le législateur fédéral.

Pour la commune, aucune modification dans l'organisation actuelle de son état-civil n'intervient puisque ce dernier est déjà regroupé à celui de Chêne-Bourg depuis le 1^{er} juillet 2002.

Les bureaux administratifs sont situés à la mairie de Chêne-Bourg, avenue du Petit-Senn 46, 1225 Chêne-Bourg, tél. 022 869 41 10. Horaires : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30, le vendredi 16h00.

Toutes les démarches d'état civil, soit mariage, décès, naissance, reconnaissance, doivent être adressées à l'état civil de Chêne-Bourg – Thônex – Veyrier. Il est cependant toujours possible de célébrer les mariages à Veyrier, après avoir accompli les formalités à la mairie de Chêne-Bourg.

De gauche à droite assis :

M. Thomas Barth, Conseiller administratif de la commune de Veyrier, Mme Béatrice Dupont Carrilho, Maire de la commune de Chêne-Bourg et M. Philippe Decrey, Maire de la commune de Thônex.

De gauche à droite debout :

M. Christian Garin, Secrétaire général de Veyrier, M. Philippe Guey, Secrétaire général de Thônex, M. Claude Detruche, Conseiller administratif de Thônex, Mme Beatriz de Candolle, Conseillère administrative de Chêne-Bourg et M. Pierre Debarge, Conseiller administratif de Chêne-Bourg.



Rubrique technique

Périmètre Grand-Salève

Le lauréat du concours d'architecture lancé par la commune pour la réalisation de ses nouvelles infrastructures a été désigné fin 2008. Il s'agit du bureau Aeby et Perneger. Depuis cette date, le concept de base du projet a été affiné, ce qui a permis sa validation par un vote quasi unanime du Conseil municipal, le 9 juin 2009 (19 oui et 1 abstention), portant sur un crédit d'étude de CHF 4'600'000.

Le montant de ce crédit est destiné à couvrir les honoraires des mandataires pour la mise au point des plans nécessaires à la réalisation des trois bâtiments prévus dans la première étape du périmètre du Grand-Salève, soit : le bâtiment scolaire composé de 16 classes, les 2 salles de gymnastique, le bâtiment de 24 logements, ainsi que les éléments techniques et architecturaux communs à ceux prévus dans la seconde étape de ce même périmètre, tels qu'une centrale de chauffage avec un réseau de conduites à distance qui produira l'énergie pour le site ainsi que pour une vingtaine de bâtiments situés dans le village.

La phase de développement du projet consiste à donner une identité architecturale aux bâtiments, à confirmer le programme des locaux,

à déterminer dans les grandes lignes les détails de construction ainsi que les matériaux et surtout à chiffrer le coût des travaux le plus précisément possible, sous la forme d'un devis général qui sera établi en collaboration avec un bureau spécialisé dans l'économie de la construction.

L'aboutissement de cette première phase permettra de déposer le dossier d'autorisation de construire définitive en été 2010.

En parallèle à la démarche citée ci-dessus et pour permettre l'ouverture du chantier prévu à l'automne 2011, un autre volet de la planification concerne la modification des limites de la zone de construction du périmètre qui passera de la zone 4B à la zone 4A affectée principalement à de l'équipement public et à des activités sans nuisances. L'aboutissement de cette procédure comprendra une enquête publique de 30 jours qui paraîtra dans les panneaux d'affichage de la commune d'ici à la fin de cette année.

D'autres précisions sur l'avancement du dossier et les caractéristiques du projet vous seront communiquées régulièrement par l'intermédiaire de cette rubrique.

Pistes cyclables de la route du stand de Veyrier

Les travaux de création de deux pistes cyclables de chaque côté de la route du Stand de Veyrier sont en cours. La piste cyclable côté Salève se poursuit et les travaux ont débuté pour la piste côté Jura. La fin de l'ensemble de ces travaux, sous réserve des conditions météo, est prévue pour la fin de l'année 2009. Resteront les travaux de finitions et de plantations.

Rue des Boulangers – Place de l'Eglise

Les travaux au bas de la rue des Boulangers et de la Place de l'Eglise pour le tourner gauche se sont terminés fin octobre. Depuis lors, il est interdit de tourner à droite depuis la Place de l'Eglise en direction de la douane et la France.

Vidéosurveillance

Les sites de l'école de Pinchat, des parkings de l'Uche et du village sont actuellement équipés de caméras de vidéosurveillance. Une douzaine de caméras est actuellement en fonction.



Conseil municipal

Séance extraordinaire du 8 septembre 2009

Non au développement prématuré des Grands-Esserts

Alertés par le projet de modification des limites de zone aux Grands-Esserts visant la création d'une zone de développement impliquant la création de 1'300 logements à plus ou moins court terme, les libéraux et les radicaux ont préparé un projet de résolution. Ce dernier invite le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à refuser la proposition de déclassement de M. Robert Cramer, responsable du département du territoire.

« Nous sommes consternés par ce projet d'aménagement qui contredit la volonté du Conseil municipal qui a choisi de privilégier le développement de la couronne villageoise plutôt que le secteur des Grands-Esserts », s'est offusqué le libéral Serge Patek.

Il rappelle qu'il y a une année, les élus avaient refusé la motion proposant une concertation avec le canton pour un concours d'urbanisme dans la zone des Grands-Esserts. Non pas que Veyrier soit contre son développement, mais qu'elle prévoit celui de ce périmètre à l'horizon 2020. Bien que les démocrates-chrétiens l'aient prédit en 2008, les libéraux se sont dit surpris par le déclassement « rien ne laissait présager qu'un déclassement aurait lieu aussitôt sur cette parcelle ».

Pour les auteurs de la résolution, le projet est mauvais à plusieurs égards, tout d'abord parce qu'il contredit les orientations choisies par la commune concernant son développement urbanistique.

Le développement du plateau de Vessy compromettrait les finances communales. Avec la création de 1'300 logements, de nouveaux équipements publics seraient à prévoir comme la création d'un groupe scolaire.

M. Patek a souligné également la mauvaise situation géographique du lieu visé, distant des infrastructures existantes.

Enfin, il s'est voulu rassurant en précisant que les deux groupes politiques n'étaient pas contre la construction de logements à Veyrier mais que celle-ci devait respecter la volonté clairement exprimée du Conseil municipal, soit celle d'accorder la priorité au développement de la couronne du village dans un premier temps.

Pour le radical Yves Duffey, cette résolution serait à même d'envoyer un signal fort au Conseil d'Etat. Il s'est dit particulièrement préoccupé par la saturation du réseau routier qui serait engendrée par la création de 1300 logements. « De plus, le projet de loi ne propose pas de solution, il signale seulement qu'il faudrait échelonner la construction dans le temps afin de permettre à la commune d'absorber la population croissante tout en gérant les nouveaux investissements en découlant », a-t-il constaté.

Absolument contre la résolution et contre le jusqu'au-boutisme du Conseil administratif dans l'affaire, le vert Max Müller a évoqué le refus de l'exécutif d'évaluer le compromis proposé par le département du territoire. Il aurait été question de diminuer de moitié la construction de logements, sachant que Veyrier s'engageait à en construire environ 600 dans la couronne villageoise.

« Il ne faut pas rêver, cette résolution ne servira à rien », a présagé le vert. Ce à quoi s'est opposé M. Patek, rappelant que les communes de Cologny et d'Onex avaient finalement eu gain de cause en rejetant fermement ce même type de projet sur leur territoire.

En accord avec les socialistes, les verts proposent de reprendre plus ou moins la résolution des démocrates-chrétiens, rejetée il y a un an, et qui demandait la concertation entre les acteurs visant à élaborer un projet plus modeste qui tiendrait compte des particularités de la commune. Dans le cas contraire, le refus catégorique de Veyrier d'envisager la construction à court terme du plateau ne découragerait pas les autorités cantonales d'entreprendre le projet. « Vous serez alors responsable de la mise à mort de la piscine, de la salle communale ou encore de l'hébergement des activités culturelles au Grand-Salève, la création d'une école sur le plateau obtenant à coup sûr la priorité sur ces autres infrastructures », a menacé M. Müller.

Rappelant à son tour que son groupe aurait préféré à l'époque la négociation au bras de fer, le démocrate-chrétien Raymond Gavillet s'est quand même rangé du côté de la droite, avalisant ainsi la résolution proposée.

Pour le socialiste Henri-Marc Schaerer, la négociation va de soi, notamment pour envisager l'amélioration des lignes actuelles des transports publics. Selon lui, l'augmentation de la population correspond également à un accroissement de la capacité financière de la commune. Mais celle-ci demeurant pour l'instant limitée, il est indispensable de s'asseoir pour faire des choix, mettre des priorités sur les investissements en cours, la commune ne pouvant digérer en un court laps de temps tout ce qui est prévu et ce qui risque de l'être une fois le développement des Grands-Esserts entamé.

Se défendant contre les propos de M. Müller qui suggérait que l'exécutif défendait ses projets avant tout, M. le Maire Luc Malnati a voulu remettre les pendules à l'heure, signalant que c'était le plan directeur communal qui était ici défendu « Il ne prévoit pas la construction de 600 logements à Vessy et le planning pour le développement du plateau est prévu pour dans dix ans, ce que nos successeurs analyseront alors ».

C'est finalement à 14 voix contre 7 que le projet de résolution a été accepté. Après avoir remercié le Conseil municipal pour son soutien, le Conseiller administratif Thomas Barth a signalé qu'un recours avait été déposé concernant la réserve exprimée par le Conseil d'Etat sur les Grands-Esserts.

Sans se départir de son humour malgré l'échec essuyé, M. Müller y est allé d'un de ses fameux petits proverbes, destiné à la droite : « L'autruche qui cache sa tête dans le sable ne sauve pas nécessairement son cul... ». Citation peut-être inutile mais ô combien délassante.

Nancy Gagné Bolle



Flash Info

Résultats du lâcher de ballons du 1^{er} août

1^{er} prix

Stefano De Vecchi à Veyrier
Ballon retrouvé à Wintersingen dans le canton de Bâle campagne

2^e prix

Annabel Soares à Veyrier
Ballon retrouvé à Beinwil (ZH)

3^e prix

Anaïs Schmid à Veyrier
Ballon retrouvé à Biel (BE)

Mérite de Veyrier

Le Mérite de Veyrier sera remis une nouvelle fois à l'occasion de l'apéritif communal qui aura lieu le 14 janvier 2010. A cet effet, nous rappelons que les habitants de la commune peuvent proposer le nom d'une personne, d'un groupe de personnes, d'une équipe sportive, d'une société ou d'un groupement qui ont fait honneur à la commune ou ont rendu d'éminents services à la collectivité. Les candidatures doivent être adressées par écrit à la mairie, signées et si possible motivées, au plus tard avant le début de la première réunion du jury qui aura lieu le 3 décembre prochain. L'enveloppe portera la mention « Mérite de Veyrier » et sera ouverte lors de la réunion précitée.

Course de l'Escalade catégories « Walking » et « Nordic Walking »

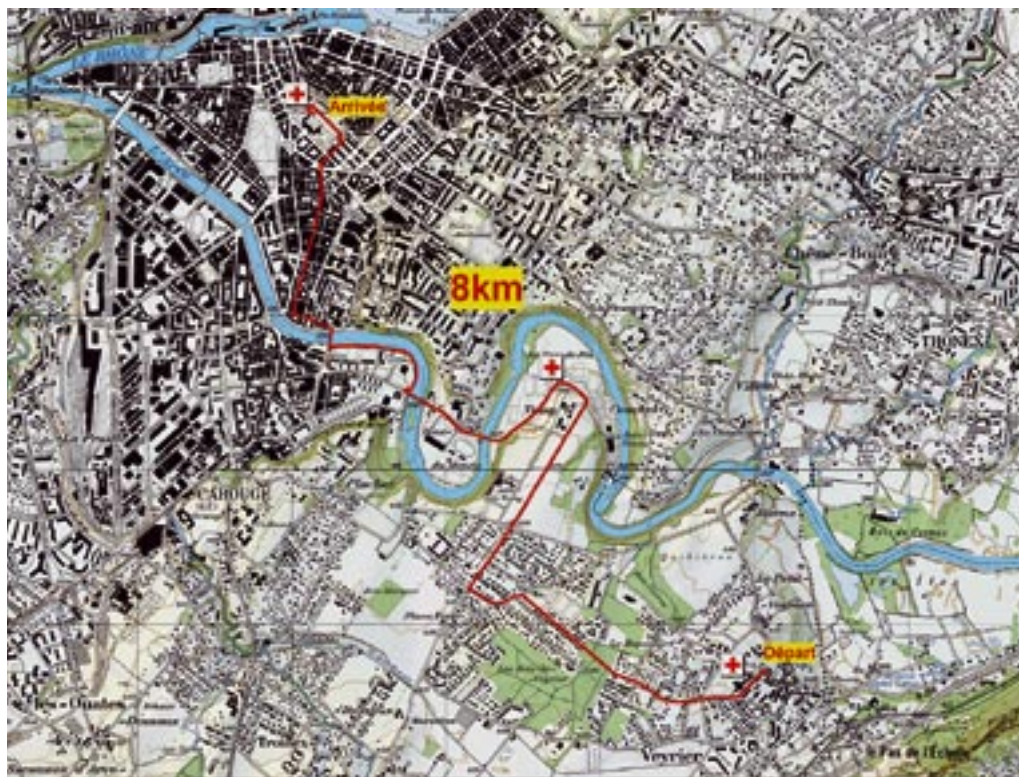
Le départ des catégories « Walking » et « Nordic Walking » sera donné cette année devant la salle communale le 5 décembre prochain.

Le tracé du parcours, légèrement modifié par rapport à 2008, relie Veyrier aux Bastions en empruntant sur la commune le trajet suivant : Départ devant la salle communale route de Veyrier, avenue du Grand-Salève, chemin des Rasses, chemin du Bois-Gourmand, avenue Antoine-Martin, chemin de la Tour-de-Pinchat, chemin de Place-Verte, route de Vessy pour partir sur Carouge.

Deux sites vont être occupés, à savoir l'école de Veyrier-village (vestiaires et retrait des dossards) et la route de Veyrier d'où sera donné le départ à 8h15.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, nous informons les habitants et les usagers que la place de l'Eglise sera fermée à la circulation ce jour-là de 7h00 à 9h00. Les agents de sécurité municipaux seront présents sur place et pourront vous fournir tout renseignement complémentaire.

Pour de plus amples informations ou pour vous inscrire : www.escalade.ch



La commission des affaires sociales

Le rôle de la commission des affaires sociales est multiple. Depuis la nouvelle législature de 2007, les objectifs de l'ancienne commission « écoles, culture et sports » se sont fondus dans la commission des affaires sociales qui traite ainsi divers aspects de la vie sociale de notre commune.

La composition de la commission

Neuf Conseillers municipaux membres titulaires participent aux travaux de la commission. Le Conseiller administratif en charge du dicastère assiste aux séances ainsi que la secrétaire qui prépare le procès-verbal. Le vote et les débats sont soumis au secret. En fonction des sujets abordés, des représentants de sociétés ou d'organismes officiels apportent leurs points de vue et favorisent une bonne compréhension des sujets.

Le fonctionnement et les objets d'étude

La commission des affaires sociales étudie les diverses motions ou résolutions qui lui sont renvoyées par le plénum du Conseil municipal. Après discussion et vote, un rapport, voire un compte-rendu est établi pour être soumis au Conseil municipal puis au Conseil administratif pour exécution.

La préparation du budget annuel touchant aux affaires sociales se fait chaque année lors des mois d'octobre et de novembre. Les premiers chiffres sont analysés puis, le cas échéant, votés par la commission avant de passer à la commission des finances et au Conseil municipal.

Des participations aux frais de fonctionnement des activités surveillées et pour l'animation et le travail social ainsi que des subventions sont accordées aux diverses sociétés municipales sportives, associatives et culturelles. D'autres aides sont versées aux œuvres d'entraide genevoises et suisses ainsi qu'à des actions humanitaires à l'étranger.

Les manifestations publiques de la fête nationale du 1er août ainsi que celle des promotions scolaires sont mises à l'ordre du jour pour discussion. La préparation des manifestations concernant la fête transfrontalière « Veyrier-Etrembières sans frontières » en 2010 a été présentée aux deux commissions franco-suisse réunies. Une première !

La création, l'amélioration et l'organisation des places de jeux, d'espaces de vie enfantine, des terrains de football et des courts de tennis, du local des jeunes sont des sujets qui ont été traités ces dernières années. Une campagne sur le respect a également été organisée.

La préparation des deux courses des aînés de notre commune fait aussi partie du mandat de la commission. Ces courses remportent toujours un franc succès. Au total, elles réunissent plus de deux cents personnes le dernier mercredi d'août et le premier de septembre.



La crèche des Etournelles attendra

Exceptionnellement longue (près de 5 heures) et particulièrement tendue, cette séance a vu de nombreux acteurs frôler l'impolitesse. Il faut dire que les sujets étaient nombreux et parfois polémiques.

L'un d'entre eux concernait la crèche. Le Conseiller administratif Daniel Mermod a livré les résultats de l'enquête sur le sujet, enquête ayant eu lieu sur un mois et à laquelle 44% des 336 familles interrogées ont répondu. Le questionnaire comportait 45 questions sur le domaine des systèmes de garde. Il s'est avéré que près de 100 places de crèche sont nécessaires pour couvrir la demande. Autre révélation marquante, les parents préféreraient ces deux solutions à tout autre système même la garde de leurs chérubins par leurs grands-parents.

Mais voilà, malgré ce constat, la crise aura raison de ce flagrant manque d'établissement de la petite enfance. Acculé par des finances communales peu reluisantes, le Conseil administratif s'est efforcé de trouver une solution pour contrer le marasme en proposant un ajournement du projet des Etournelles dans son ensemble.

Pour le démocrate-chrétien Charles Hutzli, si le choix est douloureux, il demeure pourtant nécessaire, la priorité en terme de réalisation de projet échéant au périmètre du Grand-Salève. «Le hic n'est pas l'investissement, mais bien le budget de fonctionnement nécessaire à la crèche dont l'importance pourrait mettre en péril l'existence du projet du Grand-Salève». Il a toutefois proposé d'ajouter un amendement à la proposition d'ajournement en indiquant que le Conseil administratif devait, au terme d'une année, proposer un projet de financement permettant de financer les charges inhérentes au fonctionnement de la crèche.

Les radicaux, par la voix de M. Yves Duffey, ont suggéré pour leur part de ne pas renoncer à la construction du périmètre, incluant tout de même 20 logements et des locaux commerciaux « quitte à installer des tableaux dans les locaux de la petite enfance en attendant de trouver une solution au problème de financement ». Ce que le libéral Serge Patek a rejeté, signalant que les locaux libres avaient un coût également.

Déplorant que le projet passe à la trappe alors qu'il a nécessité autant d'argent et d'énergie afin d'arriver enfin à un consensus de la part des élus, le socialiste Henri-Marc Schaerer a déclaré qu'il aurait été judicieux de prendre en compte tous les types de financement possible avant de l'ajourner. Parmi la manne accessible, il a rappelé les subventions accordées par le canton atteignant annuellement CHF 10'000 par place sans compter les éventuelles aides de la Confédération ou encore des villes frontalières.

Farouchement contre la proposition du Conseil administratif, le vert Mark Bjertnes a défendu âprement son point de vue en fustigeant notamment certains groupes politiques. Pour lui, il est incompréhensible de préférer réaliser, ce qu'il aura répété à maintes reprises dans ses argumentaires, un parking, une salle communale et une piscine couverte au détriment d'un lieu d'accueil pour les petits et des logements. Il s'est attaqué d'une part aux libéraux en disant ne pas être surpris par leur

choix, leur priorité n'ayant jamais été en faveur de la petite enfance. Par contre, les démocrates-chrétiens ont eu l'heur de le surprendre tant ils semblaient à l'époque conquis par la construction d'une crèche. Il s'en est pris directement au président du PDC de Veyrier, citant son blog où il se décrit comme une girouette. « Comment peut-on être flexible sur des promesses électorales? », s'est outré le vert. Allant encore plus loin dans l'offensive, il a accusé la droite de ne défendre que ses propres intérêts.

« Tous ici défendons l'intérêt général même si nous votons différemment, on ne peut nous accuser de servir nos intérêts personnels sinon précisez lesquels », a exigé M. Patek.

Pour le radical Zoltan Szalai, il est probable qu'une embellie économique est à prévoir et que tous les acteurs ont un rôle à y jouer « Nous devons être solidaires de cette relance et en ajournant le projet nous saisons la chance de voir une reprise économique. C'est une mauvaise solution de se désengager dans la construction de logements, dans la politique économique et dans la construction de crèches où les besoins sont indéniables », a-t-il défendu.

Répondant d'abord à M. Duffey, le Conseiller administratif Thomas Barth a contesté l'idée de construire les locaux pour la crèche sans savoir s'il existait des solutions pour assurer le financement de son exploitation, ceci pouvant donner de faux espoirs à la population veyrite. Quant aux allégations de M. Bjertnes concernant la priorité de la droite pour les infrastructures moins utiles, il a répondu « Nos enfants doivent aussi être scolarisés, l'école du Grand-Salève est l'objectif numéro un, pourtant vous n'en avez jamais parlé, vous l'avez occulté volontairement. ».

Le libéral Philippe Prost a aussi remis les pendules de M. Bjertnes à l'heure en lui rappelant qu'il existait une différence entre un programme électoral et des promesses électorales « Nous ne faisons pas de promesses mais un programme et nous nous y tenons si nous le pouvons. ».

Amer, M. Mermod a rappelé que les Etournelles étaient un sujet de préoccupation depuis 1989 « Nous avons vanté la construction de cette crèche... J'espère que nous resterons tous corrects dans deux ans lors des élections et que chacun dira la vérité. », a-t-il souhaité.

Divers règlements de compte et encore de cocasses prises de têtes sur le règlement ont encore eu lieu lors de ce débat houleux qui s'est vu clore par un « On n'a pas fini, taisez-vous. » plutôt second degré de la part de la présidente du Conseil Marlyse Rostan. C'est par 13 voix contre 9 que l'ajournement du projet a été accepté, nanti de l'amendement proposé par M. Hutzli.

Serrage de ceinture, mais pas touche au centime additionnel

Bien entendu, le projet des Etournelles n'est pas le seul à souffrir de la mauvaise conjoncture. C'est ce qu'expliquera M. Barth lors de la présentation du projet de budget et plan des investissements 2010 peu enthousiasmant. Les coupables, une part privilégiée aux prises avec une descente vertigineuse,

passant de 54 à 49%, la faute à un excellent résultat des comptes communaux en 2008. D'autre part, le nouveau système de péréquation intercommunale représente une charge supplémentaire pour la commune de CHF 1'175'800, mais deux autres éléments viennent diminuer ce manque à gagner (dont une diminution de rétrocession aux communes frontalières françaises), rapportant la perte sèche à CHF 817'500. De nombreuses rubriques verront donc la colonne des chiffres s'appauvrir promet M. Barth. Mais le Conseil administratif est fermement décidé à ne pas augmenter le centime additionnel « Cela serait ahurissant alors que les Veyrites ont clairement plébiscité une baisse d'impôt lors des dernières votations. ». Ce sont en effet 83,3% des votants de la commune qui ont voté pour un allègement fiscal le 27 septembre dernier.

« On devra veiller à ne pas péjorer le service à la population », a prévenu le démocrate-chrétien Raymond Gavillet. Il a promis que son groupe chercherait de nouveaux apports de recettes par le biais de la création de logements et d'entreprises entre autres choses.

Apportant encore des explications sur le déclin des finances communales, le libéral Thierry Schafhauser a souligné que Veyrier disposait de quelque 3 millions de francs de moins qu'en 2009, soit une diminution de 12,5% du budget. « Il faudra donc diminuer les dépenses de 7 à 8% en coupant autant dans les charges de fonctionnement, dans les investissements que dans les subventions », a-t-il constaté.

« La diminution du centime additionnel démontre bien les conséquences essentielles sur le budget, on devra l'augmenter si on envisage la construction d'établissements scolaires et préscolaires », en a conclu M. Schaerer.

Pour M. Bjertnes, interpréter le résultat des urnes de septembre comme une volonté des Veyrites à ne pas vouloir d'augmentation fiscale n'est pas honnête. Selon lui, les électeurs ont simplement voulu mettre fin à une injustice entre les couples mariés et les concubins lors de ce scrutin. Ce qu'a contesté M. Patek avec force.

Les débats en commissions lors de l'étude du document promettent d'être chauds.

Un plan directeur de quartier pour la couronne du village

Définitivement, cette séance fut un calvaire pour les procédures. « Quand et comment proposer un amendement à une proposition du Conseil administratif » aurait pu être le titre de cet article, preuve en est les déboires vécus par le groupe socialiste lors de ce point inscrit à l'ordre du jour.

Les faits : Suite à une motion des radicaux invitant le Conseil administratif à prendre connaissance des possibilités de construction dans la couronne villageoise, l'exécutif s'est amené avec un projet d'envergure consistant notamment à ériger un plan directeur de quartier pour coordonner les efforts des propriétaires tout en donnant une ligne



directrice à la mise en œuvre du chantier probablement gigantesque. Pour ce faire, il est prévu de faire un concours avec trois équipes d'urbanistes pluridisciplinaires qui pourraient faire des propositions au Conseil, a expliqué M. le Maire. Coût de la manœuvre, CHF 325'000 dont presque le tiers revenant aux trois mandataires.

Là où la proposition coinçait selon les verts et les socialistes, c'est qu'elle n'envisageait pas l'arrêt du processus en cas de refus d'une majorité des propriétaires d'envisager de construire sur leur parcelle.

« La proposition va trop loin pour l'instant, pour CHF 2'100, selon l'exposé des motifs, on pourrait contacter les propriétaires d'abord. L'ampleur du projet et son coût se justifient seulement si nous avons la certitude de réaliser un grand projet immobilier », a soutenu le socialiste Raymond Jeanneret. Pour sa collègue Claudine Constantin Saby, les constructeurs pourraient hésiter à se lancer dans une aventure rendue trop contraignante à cause de l'existence du plan directeur de quartier.

« C'est dommage que vous ayez ces craintes, a déploré le libéral Cosimo Rizzo, le plan directeur de quartier n'est pas préjudiciable, il pourrait éviter ce qui a eu lieu à Onex dans les années 60 où tout le monde a construit n'importe quoi. Ce ne sera qu'une ligne directrice pour l'image, cela ne mange pas de pain ».

« A CHF 325'000, ça fait cher le bout de pain! », a renchérit M. Jeanneret avant de proposer un amendement où il serait stipulé que le processus de création du plan directeur de quartier serait interrompu après l'enquête auprès des prioritaires si celle-ci n'était pas concluante. Ayant commis l'erreur de le proposer dans un des points de l'exposé des motifs et non dans la proposition en tant que tel, M. Jeanneret s'est vu un peu bousculé par la moitié droite de l'hémicycle, certains ayant été jusqu'à mettre en doute, si ce n'est l'intelligence du groupe, du moins ses propositions.

Le projet, non amendé, a obtenu l'approbation de la majorité qui a voté immédiatement.

Stand de tir souterrain

Bonne nouvelle pour les amateurs de tir, mais aussi pour ses détracteurs.

M. Malnati explique que le promoteur des Résidences du Bois-Carré souhaite collaborer avec la société de tir afin d'obtenir une valorisation du périmètre permettant la construction de 20 logements supplémentaires. Ceci nécessiterait notamment l'enterrement du stand de tir et une dérogation sur la densité de zone. « La société de tir serait alors plus pérenne et les nuisances liées au bruit seraient fortement atténuées », a argumenté M. le Maire. Comme l'a rappelé M. Hutzli, l'actuelle pénurie de logements permet d'accéder à cette dérogation. Les élus étudieront la proposition qui comporte également un volet écologique important en commission d'aménagement. A noter que les deniers publics ne seront pas sollicités dans ce projet.

Duo de trottoirs

Deux votes immédiats sur des propositions de construction de trottoirs, M. le Maire n'en demandait pas tant, n'ayant demandé le vote immédiat que sur l'un des deux projets présentés. Ce sont donc les chemins de Pinchat et des Bûcherons qui se verront équipés de nouveaux bouts de trottoir, avec en prime une modération de trafic pour ce dernier. Ces douceurs coûteront respectivement aux contribuables CHF 143'000 et CHF 220'000.

Manitou à l'étude

L'élévateur télescopique, propriété de la commune, n'étant plus aux normes, M. Mermod a proposé d'en acquérir un nouveau, conforme celui-ci aux exigences helvétiques et européennes. Comme il le rappelle, le manque de concurrence en la matière est probablement responsable de son prix quelque peu rebutant, CHF 180'000 pour le modèle Manitou. Le libéral Laurent Bernheim a proposé d'étudier en commission différentes alternatives à l'achat du véhicule comme le leasing ou le partenariat avec des entités publiques ou privées. Ce que les commissaires feront en commission des finances.

Agenda 21 à la veyrite

« Nous voulons lancer une charte du type agenda 21 qui permettrait de mettre en œuvre les belles idées lancées en 2000 », a résumé M. Malnati en présentant le projet de la charte et actions environnementales. Cette charte aurait comme vocation de rendre pérenne la qualité environnementale de la commune notamment par le biais de la valorisation du paysage forestier. Une collaboration entre les services communaux dévolus à l'environnement et la Direction générale de la Nature et du Paysage serait à même d'assainir la politique environnementale de Veyrier. Ce que les élus auront tout loisir d'étudier en commission.

nement et la Direction générale de la Nature et du Paysage serait à même d'assainir la politique environnementale de Veyrier. Ce que les élus auront tout loisir d'étudier en commission.

14 communications pour le Conseil administratif

Du côté environnement, il faut noter la consécration d'une parcelle de Vessy en réserve naturelle. Que les revenus engendrés par l'Ecu d'or seront en faveur des parcs nationaux naturels. Que les problèmes liés aux déchets le long de l'Arve seront légèrement diminués.

Du côté personnel communal, on peut souligner l'engagement de l'apprentie Coralie Batardon, la démission de la secrétaire générale adjointe Carole Berset à qui l'hémicycle a souhaité tous ses bons vœux et encore le départ de l'employé communal polyvalent Quentin Mojon.

Du côté construction, il paraît que la demande d'autorisation de construire pour l'école Eden au Gerdil a été déposée. Que les travaux de la route du Stand-de-Veyrier, du village et du chemin Sur-Rang seront terminées au plus tard en fin d'année. Que les travaux d'agrandissement pour la crèche de la Cigogne devraient permettre la rentrée des petits à l'automne 2011.

En ce qui concerne la sécurité, on annonce que les caméras de vidéosurveillance à l'école de Pinchat et aux parkings de la mairie et de l'Uche sont désormais fonctionnelles. De plus, l'auteur des dégâts sur les abribus a pris en charge les frais encourus par ses agissements pas des plus malins.

L'UDC ou l'arroseur arrosé

En parlant d'agissements malins, celui de l'UDC ayant eu l'idée de traiter les Annemassiens de racaille par l'entremise d'un encart publicitaire dans un quotidien genevois s'est vu condamner par l'ensemble du Conseil qui a voté une résolution. Il y relève le côté mensonger et xénophobe de l'assertion et fait part de sa désapprobation quant à la teneur du discours dénigrant le Maire de la ville et ses habitants. De plus, cette résolution sera, selon la suggestion de M. Jeanneret, publiée dans la presse genevoise et française. C'est souvent dans l'adversité que l'on rencontre une solidarité salvatrice. Permettez-moi, Mesdames et Messieurs les Conseillers et vous chers lecteurs, de déroger à mon devoir d'objectivité et de me joindre à vous dans la dénonciation de l'inqualifiable.

Nancy Gagné Bolle



Flash Info

Concours intercommunal des balcons fleuris

Pour la cinquième année consécutive, la commune a remporté le 1er prix de ce concours dans la catégorie des communes de 5 à 10'000 habitants. Les autorités félicitent chaleureusement les employés du service des routes et espaces verts, en particulier les jardiniers qui embellissent la commune tout au long de l'année.



Cartes journalières CFF

Compte tenu de la demande croissante et du succès remporté par les cartes journalières CFF, la commune proposera dès le 15 décembre 2009 une carte supplémentaire, portant à 7 le nombre de ces cartes vendues aux habitants de la commune pour le prix unitaire de CHF 35.-.